

N° 2020-99-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 OCTOBRE 2020**

**N° 2020/99-1
Annule et remplace
Recrutement de deux agents pour la France Service de Melisey**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels Contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir, que la labellisation d'une France Service doit répondre à la Charte Nationale d'engagement établie par l'Etat.

Selon les termes de cette Charte, et afin de maintenir la continuité du service public, il est recommandé qu'un minimum de deux agents soit formé à l'accompagnement et à la prise en charge des usagers.

Il faut un accès continu à ces services au moins 5 jours par semaine.

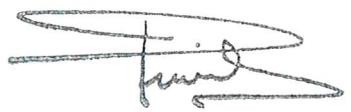
En conséquence, et afin de prétendre à la labellisation destinée à obtenir la subvention de l'Etat à hauteur de 30 000 €, il vous est proposé de recruter deux agents effectuant 24h/semaine en qualité de contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :
- **DECIDE** le recrutement de deux agents contractuels en référence au grade d'adjoint administratif principal à temps non complet à hauteur de 24 heures hebdomadaires (soit 24/35ème d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus.
Ces agents assureront les fonctions liées aux missions des France services.
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 499, indice majoré 430, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2021
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**